

Compte rendu du conseil d'école du 14/11/2023

Présents :

MR MURZEAU ien Absence excusée
MR BALOGÉ maire Absence excusée
donne pouvoir à Mme Genauzeau
Mme GENAUZEAU adjointe maire
Mr LIAIGRE coordinateur à la communauté
de commune Absence excusée
MME BRANGER DDEN
MME SAINTOUL enseignante
MME GUAY enseignante
MME DESJARDINS enseignante
MME TURCAT enseignante Absence
excusée
MR MONNEAU directeur

Représentants des parents d'élèves élus
titulaires
VAN BEVER Laëtitia
MANDIN Isabelle Absence excusée
BERTHON Amandine
PAPIN Wilfrid
suppléants
CHUPEAU Edith
LEMARIE Rachel Absence excusée
POLLIER Erell

A / Installation du nouveau conseil, rappel des attributions et du fonctionnement du conseil d'école

-Présentation des personnes du conseil

Mise en place 2 secrétaires de séances qui tourneraient à chaque conseil d'école, et Mr Monneau fera la synthèse des 2 compte-rendus par la suite.

Secrétariat assuré par une enseignante

-Membre de droits : Inspecteur de circonscription, DDEN, Maire, Adjoint maire, 4 Enseignants , 4 Représentants de parents d'élèves titulaires élus

-Lecture du rôle du conseil d'école

Objectif : créer les meilleures conditions d'apprentissage pour l'ensemble des élèves

Lecture des attributions du conseil d'école:

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#).
7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Compte rendu du conseil d'école toujours accessible au tableau d'affichage de l'école ou dans les classeurs de direction ou sur le site internet de l'école ou par mail avec un lien, les parents-élus peuvent diffuser un compte rendu simplifié après l'accord du directeur.

- des interlocuteurs

- Détermination des dates des prochains conseils : mars 2024 et début juin 2024

-Contact tous les 1- 2 mois de 2 délégués de parents d'élèves (DPE) le LUNDI par téléphone ou par mail ou sur rendez vous : dates à déterminer avec le directeur entre 2 conseils d'école

-Réunion avec MR BALOGÉ dès que nécessaire ainsi qu'avec Mme GENAUZEAU
Les réunions se font selon la situation en présence de MR BALOGÉ (maire), MME ZARKA (1ere adjointe), MME GENAUZEAU (adjoint affaires scolaires)

-Une commission « sécurité-hygiène- rénovation des bâtiments-PMR » sera à réaliser dès que possible suite à la catégorisation et à des travaux d'alarme de l'école en décembre 2023 ou janvier 2024

-Nouvelle organisation à la communauté de commune sur à la retraite de Mme Bernard pour le périscolaire : Le service Enfance-jeunesse est né de la fusion du service animation jeunesse et du service de gestion du personnel scolaire.Mme BRETON est coordonnatrice technique (gestion du personnel de restauration scolaire et intendance) et Mr LIAIGRE est coordinateur pédagogique (gestion du personnel périscolaire et atsem)

- contact à réaliser avec DDEN entre les conseils d'école

- **Rappel des différentes instances : conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycles, conseil école-collège ,conseil municipal avec des règlements distincts, commission « sécurité-hygiène-batiments ».**

B / Vote du règlement intérieur

Rappel : 3 règlements administratifs fonctionnent au niveau éducatif:

Objectif créer des règles communes et protéger l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, mairie, partenaires)

- **Un nouveau règlement intérieur de l'école** est proposé à partir du nouveau règlement départemental du 23 juin 2022, avec des modifications importantes en 2023 et deux annexes (charte de laïcité non modifiée, charte internet non modifiée)
- **informations** sur 4 protocoles départementaux liés au nouveau règlement : Protocole pHARe, gestion d'événements à caractère traumatique, enfant en danger (IP : information préoccupante, signalement), prévention sur l'absentéisme

- Nouveau règlement de l'école est à voter par le conseil d'école
avec les 2 annexes (laïcité et charte internet)

vote : oui: : 11 /11 non: 0 /11

Remarques :

Le décret sur le taux d'encadrement pour les maternelles ne permet plus de mener à bien les activités sportives en maternelle

Un courrier des délégués de parents va être envoyé à Mr Murzeau, IEN de St Maixent/Niort

- les 2 règlements des temps périscolaires

-le règlement intérieur de la garderie rédigé et voté par le conseil municipal

-le règlement intérieur cantine scolaire rédigé et voté par le conseil municipal

Des règles de vie, adaptées aux élèves, pour le périscolaire sont établies en accord avec le nouveau responsable pédagogique et Mme GENAUZEAU et ont été distribuées aux élèves en début d'année, en septembre 2023

Il est à vérifier que les règlements périscolaires soient ajoutés sur le site internet de l'école et sur une application de la mairie « intra-muros »

- un règlement intérieur pour les activités USEP du jeudi

soir est rédigé par les mandataires du bureau USEP, signé par les élèves, les parents et un mandataire

C/ Rythmes scolaires

Après une enquête dans les familles , via google forms,,les rythmes scolaires 4J ou 4,5J sont à voter en 2023-2024 .

Lecture des choix des familles et des commentaires des familles : 50 familles ont répondu à l'enquête 76 % se prononce pour 4 jours, 20 % pour 4,5 jours, 4 % ne se prononce pas

La municipalité se positionne pour la semaine de 4 jours, impossibilité de réaliser des TAP au niveau financier et au niveau des contraintes d'animation.

En cas de passage à 4,5 jours, une garderie serait prévue le mercredi 1 h après la fin des cours, un système de transport serait prévu pour aller au centre de loisirs et prendre le repas, les horaires des journées d'écoles seraient modifiés, des TAP seraient mis en place

Les enseignants se positionne favorablement sur 4 jours

vote : 4 jours : 11/11 4,5 jours : 0/11

Le rythme scolaire de 4 jours est voté (pas de changement) pour les 3 années à venir.

D / Prévion carte scolaire : effectifs 2024-2025

Prévisions de la carte scolaire pour l'année 2024-2025

Prévisions à : 30 en maternelle et 47 en élémentaire= donc 77 élèves

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs concrets	0	12	7	11	10	9	9	5	14

Effectif prévisionnel stable avec 11 partants et 12 entrants entrants (d'après les naissances de la mairie, sans compter les possibles locations non connues). Flux de +3 élève.

Information : seuil de fermeture en dessous de 81 élèves, à déterminer par l'inspection académique (DASEN)

Donc des prévisions de 77 élèves POUR 2024 -2025 selon les départs connus
Les prévisions seront envoyées par l'école et la mairie à l'inspection académique.

Un état des effectifs sera fait au prochain conseil d'école en mars 2024.
La période d'inscription en mairie se fera en février 2024 afin de transmettre l'effectif à l'inspection académique.(avant le 2 eme conseil d'école)
Les inscriptions à l'école se dérouleront en avril -mai 2024 (par mail et téléphone et en présence si possible).Un visite d'école se réalisera en juin 2024,
Les parents d'élèves restent vigilants sur la carte scolaire.
Le maire peut contacter à tout moment Mr Murzeau concernant la carte scolaire

Evolution sur 3 ans à venir en fonction des dates de naissance:

année	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Entrée				12	13	4
Sortie				10	14	6
FLUX				+3	-1	-2
TOTAL ELEVÉS	82	83	76	77	76	74

Réflexion sur l'organisation pédagogique en cas de maintien de la 4eme classe ou de fermeture : tenir compte des effectifs prévisionnels, et des contraintes d'effectifs de gs, cp et cel

E / Fonctionnement école 2022-2023

-bilan de rentrée de l'école

L'école est constituée de 4 classes, 4 ème classe maintenue avec un effectif de 72 élèves.

Effectif à double niveau dans chaque classe.

Les 3/4 des parents étaient présents à la rentrée scolaire.

Entre 50 et 75 % de présence à la réunion de rentrée selon les classes

Rentrée en musique sur la première semaine.

- Effectif et répartition : Au 14 novembre : 76 élèves

Effectif : 76 élèves : 28 en maternelle et 48 en élémentaire

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs concrets		7	11	10	9	9	6	14	10

Ps-ms 7 +11 =18

avec MME SAINTOUL

Gs-cp 10 +9 =19

avec MME GUAY

ce1 -ce2 9+6 = 15

avec MME DESJARDINS

cm1-Cm2=14+9 =24

avec MR MONNEAU ET MME TURCAT

-Synthèse élection de parents d'élèves

7 parents sur liste électorale

Participation aux élections pour la seule liste et dépouillement : 2 enseignants et le directeur

Participation en légère augmentation aux élections parents d'élèves : en 55,46 % 2022 , (46,56 en 2022 ,53,23 % en 2021 ,46,15 % en 2020, 60,48% en 2019,69,60 en 2018)

2 parents délégués se sont proposés comme volontaires pour l'évaluation d'école

Rappel : Une liste électorale est possible avec 2 Noms de parents au minimum.

Une réflexion est à mener sur la communication des informations du conseil d'école aux familles, hors compte rendu de l'école qui est diffusé sur le site internet de l'école et à disposition dans le bureau de direction sur demande.

Les mails des contact des délégués de parents seront communiqués au famille

Participation des parents : 4 parents agréés pour la piscine, des parents accompagnateurs pour la piscine et différentes sorties pédagogiques (médiathèque, sorties diverses) , 2 parents agréés pour le cyclisme, nouveaux parents membres du bureau USEP tous les jeudis soir de octobre 2022 à fin avril 2023, nouveaux parents membres dans l'APE

-Encadrement pour les sorties de proximité

Un nouveau Bulletin Officiel du 29 juin 2023 modifie l'encadrement des sorties de proximité :

1 adulte pour 8 élèves en maternelle pour les sorties de proximité (salle SMA , Temple, village , stade) et les sorties.

Pour l'élémentaire, pas de changement, 1 adulte pour 12 élèves pour les sorties, l'enseignant peut sortir seul pour les sorties de proximité

Ce changement d'encadrement pour la maternelle modifie en profondeur le fonctionnement et la mise en application des programmes d'EPS pour la maternelle : modification de programmation annuelle et des projets, accès limité aux salles car il faut 1 adulte supplémentaire présent à chaque séance, matériels d'eps à disposition dans l'école difficiles à stocker et à manipuler, contraintes de la cour d'école

Mr Le maire va envoyer un courrier à l'association des maires,

Le directeur attend une réponse de l'inspection pour proposer des aides à la reprogrammation activités d'EPS .

Les délégués de parents d'élèves vont envoyer un courrier à Mr Murzeau.

-APQ 30 min

Les activités physiques quotidiennes sont à réaliser en dehors des programmes d'EPS des classes, pendant 30 min par jour

Ce qui est réalisé actuellement :

- Sur les temps de récréation des classes : mise à disposition d'un pack de matériels de jeux sportifs : haies, plots, balles, ballon, cordes à sauter, vortex, utilisation des espaces de la cour, jeux de cours, jeux collectifs, course...

- Sur les temps périscolaire, mise à disposition de matériels : raquettes, balles, tapis ,utilisation des espaces de la cour

- le jeudi soir : école de sport pour 27 élèves

L'espace de jeux avec la structure (barre, poutre, bascule...) n'est pas accessible pour des raisons d'hygiène, des chats du voisinage viennent faire leur besoin dans les graviers de la structure. Des solutions pour limiter l'accessibilité de ces animaux sont en cours , Mr Baloge suit le dossier.

D'autre part, la structure sera contrôlée en décembre 2023 pour contrôle de conformité.

L'école va faire une demande de financement à l'usage 79 d'une table de ping pong extérieure avec la mairie et l'APE , ce financement sera validé par la suite par un tirage au sort.

- Synthèse des évaluations nationales en cp, ce1, cm1 et 6ème

Les évaluations nationales ont eu lieu la 2eme semaine de septembre 2023 pour les niveaux de cp-ce1-cm1 et 6ème

Voici les résultats des évaluations en 2023 (cp-ce1-cm1 et 6eme) et les priorités en annexes:

Priorités : calcul mental, procédures et automatisme de calcul, lecture à voix haute, orthographe, et syntaxe et groupe dans les phrases

Observation : augmentation du groupe intermédiaire appelé groupe fragile, baisse des groupes à besoin et groupe satisfaisant en 6eme

Une analyse sur plusieurs années sera effectuée en évaluation école dans la commission 1

-présentation de l'évaluation interne et externe de l'école

Cette évaluation, qui regroupent l'école de Augé et les 2 écoles d'Azay le Brulé (élémentaire et maternelle) se déroulent en plusieurs phases :

- une phase d'évaluation interne : 2 réunions plénières (début et fin), 2 réunions intermédiaires par commission, 4 commissions (parcours scolaire et résultats scolaires, climat scolaire et bien être, fonctionnement d'école, partenariat), Copil des directeurs, calendrier limité entre le 16 octobre et le 22 décembre, rapport de 15 pages à envoyer pour le 22 décembre

-une phase d'évaluation externe : visite et évaluation par des inspecteurs et conseillers externes à l'école

-pause méridienne: fonctionnement

Le maire a remercié l'adjointe au maire ,MME GENAUZEAU et le coordinateur pédagogique à la communauté de commune MR LIAIGRE pour la mise en place d'un climat serein et la mise en place des échanges avec l'école,les parents, la mairie et la communauté de communes.

- services de restauration : 2 services, tous les élèves sont demi-pensionnaires

-service garderie : matin entre 10 et 20 élèves, le soir entre 30 et 40 élèves selon les soirs, notamment le jeudi soir (car l'école de sport a lieu le jeudi soir)

- l'appel des absences pour maladie n'est plus à réaliser,seul un appel à l'école suffit

- le climat de travail sur le temps périscolaire sera à mener avec les agents, la mairie et la communauté de commune, le directeur sera vigilant pour le bien être des élèves et des adultes placés sous sa responsabilité sur le temps scolaire.

La commune a les compétences sur les temps périscolaires, le personnel est géré par la communauté de commune, la communauté de commune et la commune veillent au bien être des encadrants et des enfants présents sur ces temps-là.Les agents font remonter lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés comportementales d'enfants, et Mr Liaigre vient sur site pour échanger avec les agents et les enfants.

F/ Projet d'école 2023-2024 année 6 (poursuite de l'année 3 du projet 2018-2021): projets des classes

Le projet 2023-2024 est dans la continuité du projet d'école 2018-2021, et répond à des besoins et à une programmation pluriannuelle.

Un nouveau projet sera réalisé à partir de 2024 suite à l'évaluation de l'école.

-Projets de l'école :

- projet commun sur le sport, la santé : lecture, sciences, eps
- visite à l'école de personnes pratiquant des sports
- projet commun : le sport, les jeux olympiques et paralympiques
- des projets par classe plus spécifiques: environnement, sciences,, projets sportifs usep pour 2 classes en ce1-ce2 etc cm1-cm2 , 10 séances de natation pour classes ce1-ce2 et cm1-cm2 de fin septembre à décembre 2022 et 8 séances de natation gs-cp avril à juin 2022, visite d'infrastructure à st Maixent et/ou Poitiers), projets culturels avec des spectacles, remerciements aux personnes accompagnatrices et parents agréés
- projet artistique et musical pour la fête d'école
- des actions sur les fondamentaux: français et mathématiques
- délégué élèves : en cours en novembre 2023 dans chaque classe et première reunion en décembre 2023
- règles de vie communes : peu d'incidents depuis septembre 2023 sur le temps scolaire, des actions en EMC sont menées : la laïcité, le respect, le harcèlement, les messages clairs, discours communs
- L'infirmière viendra peut être faire des séances sur des thématiques spécifiques en 2023-2024
- Vigilance sur les signaux faibles concernant certains incidents
- des sorties en attentes pour toutes les classes
- bibliothèque Aqualibris 3 visites sur l'année 2023 2024 pour 2 classes et 2 visites pour 2 classes en 20232024
- Poursuite pour la 2eme avec les parents de l'USEP le jeudi soir avec l'USEP 79

- par classe

cm1-cm2

- Projet commun sur le sport et la santé, projet usep
- projet vélo
- projet commun sur le harcèlement
- Projet commun de spectacles
- Natation sur 10 séances
- projets sciences non retenus pour 2023-204 : écorce et fermeture
- projets sciences
- projet anglais
- projets maison de retraite
- lecture aux gs-cp
- projet des délégués élèves
- pas de projet pour le moment avec le collège : jsute une visite prévue en avril 2024, reunion avec principal-parents en janvier 2024
- projet informatique

ce1-ce2

- Projet commun sur le sport et la santé, projet usep
- projet commun sur le harcèlement
- Projet commun de spectacles
- Natation sur 10 séances
- projet « les incorruptibles »

lecture aux ps-ms
projet des délégués élèves
projet informatique

gs-cp

Projet commun sur le sport et la santé, le monde
projet commun sur le harcèlement
Projet commun de spectacles
projet natation sur 8 séances
projet informatique : tbi, tablettes
projet délégués élèves
projet sciences
projet écoute musicale
lecture avec cm1-cm2

ps-ms

Projet commun sur le sport et la santé
projet commun sur le harcèlement
Projet commun de spectacles et JMF
projet « les incorruptibles »
projet informatique : tablettes
projet délégués élèves
projet écoute musicale
lecture avec ce1-ce2

-Différents de suivi des élèves et des dispositifs d'aide à expliciter lors du 2eme conseil d'école

-information pour chaque parent avant ou après les vacances d'octobre pour les évaluations de cp et ce1 et cm1

-Constat de la situation des élèves en difficulté déjà identifiés et la mise en place des aides et des dispositifs d'aides : aide en classe, PPRE, PAP, PPRE avec intervention possible du RA-SED :

Le R.A.S.E.D se compose :

- D'une maîtresse ADP (soutien pédagogique) : Mme Legrand
- D'un maître G (comportement) : Pas de maître G sur Augé depuis environ 10 ans
- D'un référent pour le comportement des élèves de 3 à 6 ans
- D'une psychologue : Mme Lebasard
- D'une assistante sociale

Le rased fonctionne cette année selon les besoins de l'école et les priorités du secteur de St Maixent l'école :

intervention maître ADP

-réunion de concertation avec maître ADP, conseils pour des élèves en difficulté

-pas d'intervention massée en début d'année pour les ce1 et cp

-pas d'intervention maître ADP massée sur 6 semaines en période pour les ce2 ni pour les ce1 : des choix ont été faits sur le secteur par l'inspection de St Maixent L'école

intervention psychologue scolaire

_pour les orientations : clis, ime, 6eme segpa et suivi de quelques élèves en novembre et décembre 2023

-intervention infirmière en 2024

-intervention possible d'une assistante sociale en septembre 2023

Il est conseillé de se diriger ,vers des orthophonistes, orthoptistes, ORL, psychologues libéraux après avoir rencontré l'équipe pédagogique si besoin, les délais d'attente sont parfois long de 6 mois à 1 an d'attente

- espace numérique de l'école : manuel, logiciel, matériels

état de la situation AU 14 novembre 2023 :

-8 mini pc sans internet et 6+2 = 8 pc sur internet

-1 TBI de 2009 en cm1cm2 comme vidéoprojecteur , 1 vidéo projecteur mobile en ce1-ce2 sur tableau blanc veleda, 1 tbi en gs-cp, vrai confort de travail pour les enseignants et les élèves

- nouvelle box internet pour école : bon fonctionnement

-un logiciel de communication éducartable opérationnelle depuis 2022, à poursuivre

-1 nouvelle imprimante en cm pour les dys, 1 nouveau photocopieur pour l'école sur le palier de la maternelles, facturation par trimestre de la consommation de copie, cartouches automatiques, vrai confort pour les enseignants et la mairie

- maintenance par la société AIPC soit à distance ou en présence physique

-téléphones encore instables pour les téléphones annexes dans le bureau de direction et de la classe, borne centrale opérationnelle

Poursuivre le renouvellement des pc,pensez à la mise en place de tbi en classe de ce1-ce2, rideaux à installer pour une meilleure visibilité

G/ Présentation de pHARe : Nouveau protocole contre le harcèlement, communication aux familles

Un protocole en cas de harcèlement scolaire est à mettre en place dans toutes les écoles.

Le programme pHARe c'est un protocole pour lutter contre le harcèlement à l'école avec une procédure pour régler le harcèlement et des actions de prévention

L'école mettra en place une déclaration de faits établissement niveau 2 pour harcèlement comme ce qui se fait pour des violences graves.Par la suite, une procédure de suivi est mise en place.

Il est demandé une vigilance de tous les acteurs.

Il est demandé aux parents de bien distinguer un conflit et une situation de harcèlement

Le règlement intérieur de l'école a été modifié pour prendre en compte les nouvelles circulaires sur le harcèlement.

Une communication aux familles sera effectuée fin 2023.

H/projet des partenaires

-Travaux et projets de la municipalité dans l'école

Remerciement de l'école pour l'écoute et la prise en compte des besoins de l'école, et l'étude des travaux sur l'école :

- Selon des priorités fournies par le directeur à la demande du maire en 2020
- Des travaux sont proposés par l'école à chaque vacance scolaire pour l'entretien et la rénovation des locaux

- voir compte rendu de la commission de sécurité ISST
- Projets avec l'école : cérémonie du 11 novembre, 8 mai, projets à définir
- améliorer le climat de travail au niveau périscolaire en lien avec la communauté de commune

En projet dans les années à venir :

- Catégorisation de l'école
- Norme PMR de la cour d'école, de la cantine et de l'école : projet global
- mise en place des contrôles d'hygiène et de sécurité suite à la visite de ISST

-Renouvellement de l'APE, activités périscolaires

Des nouveaux parents dans le bureau de l'APE , l'association a versé une subvention à la coopérative de l'école de 1000 euros

Des réunions avec le directeur sont à prévoir pour planifier des actions tous les 2 mois

Rôle de l'APE : rôle social ape-enfants-parents-mairie de l'école, rôle ape-école , rôle ape-personnes du village, rôle parents et association du village

-Des actions en commun à mener: un spectacle financé pour tous les élèves de l'école en décembre 2023

-maintien de grandes manifestations selon un calendrier fourni en octobre 2023 participation au goûter de Noël, à la fête d'école, à des projets de l'école

- la communication de l'ape passera par d' autres moyens de communication : site d'école et éducartable en complément des documents papier

-propositions à étudier pour développer l'engagement citoyen des élèves en lien avec l'ape

Des nouveaux parents en tant que membres de l'association USEP de Augé

2 créneaux le jeudi soir, de la ps au gs de 17h55 à 18h55 et cp au cm² de 18h00 -19h00 avec au moins un parent accompagnateur et un animateur usep, 27 élèves inscrits

- à l'étude l'école de Art , avec musique, théâtre...pour 2024, si de nouveaux parents viennent accompagner le projet

- réaliser des tenues vestimentaires sportives (short, t-shirt, jogging) en 2024 pour les élèves et les adultes

La coopérative scolaire de Augé regroupent les enseignants pour mener des projets en tant

que bénévoles : vente de produits, photographie, projets coopératifs avec les élèves,

recherches de spectacles et de projets de sorties pédagogiques en lien avec le projet de l'école

-Délégués de parents d'élèves : projet et thématiques à aborder au 2eme conseil d'école :

- carte scolaire

- suivi des travaux de l'école

- suivi des actions du rased dans l'école

- évaluation d'école

- Taux encadrement maternelle pour sortie de proximité

H/Sécurité : incendie et PPMS, suivi du compte rendu de la commission « hygiène-sécurité-rénovation des bâtiments, PMR » ISST

-Exercice incendie effectué en septembre 2023 , prochaine alerte en janvier 2024 sur temps scolaire et en mai sur le temps périscolaire

-PPMS intrusion fait fin septembre 2023 et PPMS TMD avec isolement en bibliothèque à réaliser en cours d'année

-autre protocole à communiquer : intempéries (inondation, neige)

Le protocole vigipirate est au niveau alerte attentat depuis le 13 octobre 2023, ce qui implique des modifications dans l'entrée et la sortie de l'école

-Protocole sanitaire:

Le protocole est évolutif selon la situation épidémique

Les informations sont communiquées au famille dès que possible via les messagerie de classe ou par le logiciel éducartable

Des ajustements sont réalisés à partir des réunions sur le terrain.

Des décisions peuvent être aussi prises par le maire ou le directeur en respectant la responsabilité de chacun.

-sécurité des jeux : à réaliser par la mairie en décembre 2023

-rapport ISST : des affichages réglementaires ont été réalisés ainsi qu'une réaffectation des pièces pour le rangement, des dossiers sont en cours : catégorisation de l'école, alarmes incendie, commission de sécurité, contrôles radon, amiante, eau, structure de jeux, PMR, rénovation des bâtiments, un registre unique pour l'école sera réalisé en janvier 2024, un plan d'intervention sera affiché, des travaux pour l'accès des classes seront à prévoir, un échéancier a été transmis à l'inspectrice de sécurité et hygiène au travail (ISST), ce rapport est accessible sur demande.

Contrôle de l'eau en octobre 2023: qualité conforme à la réglementation, pas de légionnelle détectée.

I/Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de séance : 21h00
Ecole d'Augé

MR MONNEAU, directeur